

Dossier de réexamen IED

Code AIOT : 0055603824

Etat du dossier : Transmis préfecture

Date de transmission : 21-07-20

1. Initialisation éleveur

1.1. Informations générales de l'exploitation

Code AIOT : **0055603824**

SIRET de l'établissement concerné : **45058896700015**

Code postal : **56250**

Ville : **TREDION**

Département : **56**

1.2. Situation administrative

Activités soumises aux rubriques 3000 et suivantes de la nomenclature ICPE :

	Nombre d'emplacements maximal autorisés par arrêté préfectoral (AP)	Situation actuelle (si différente du dernier AP)
3660-b : élevage intensif de porcs de production (plus de 2000 emplacements)	2668.0	2352.0
Autres rubriques de la nomenclature ICPE auxquelles l'établissement est soumis :		
2102 : élevage de porcs (animaux-équivalents)	4283.0	3967.0

1.3. Répartition par espèce ou catégorie de volailles

	Nombre d'emplacements autorisé
Poules pondeuses	Non autorisé
Poulettes ou reproducteurs	Non autorisé
Poulets de chair	Non autorisé
Canards	Non autorisé
Dindes	Non autorisé
Autres volailles (pintades, oies, cailles, pigeons, faisans ou perdrix)	Non autorisé

1.4. Répartition des porcs par stade de croissance de vos porcs

	Nombre d'emplacements autorisé
Porcelets en post-sevrage	1728
Porcs de production	2668
Truies	415

1.5. Bâtiments d'hébergement

Intitulé des bâtiments d'hébergement	Statut
P32,28	existant
P14 V/G	existant
P14' gest	existant
P20,21,22P	existant
P31quarant	existant
P23,24,33E	existant
P18NP19PS	existant
P25,26,27E	existant
P15,16,P17	existant

1.6. Gestion des effluents

	Oui/Non
Est-ce que l'installation génère des effluents solides (fumier, fientes, compost, fraction solide de lisier ou de digestat...) ?	Oui
Est-ce que l'installation génère des effluents liquides (lisier, digestat de méthanisation, fraction liquide de digestat...) ?	Oui
Stockage des effluents	
Est-ce que ces effluents d'élevage sont stockés sur votre installation ou en bout de champ ? (Dans le cas contraire, les effluents sont transférés sans stockage hors de l'installation chez un prestataire.)	Oui
Si Oui, ces effluents liquides sont-ils stockés dans une fosse extérieure en dur ?	Oui
Si Oui, ces effluents liquides sont-ils stockés dans une lagune ou une fosse géomembrane ?	Non
Traitement des effluents	

Est-ce que les effluents d'élevage font l'objet d'un traitement au sein de l'installation (compostage, méthanisation, séparation de phase, nitrification-dénitrification, séchage) ?	Non
Est-ce que les effluents d'élevage sont intégralement valorisés sous forme de produits normalisés (NFU 44-051 ou NFU 42-001) ou homologués ? (L'installation ne dispose donc d'aucun plan d'épandage.)	Non
Épandage des effluents	
Est-ce que les effluents d'élevage (bruts ou traités) font l'objet d'un épandage (dans le cadre d'un plan d'épandage) ?	Oui
Si Oui, le plan d'épandage comprend-il des parcelles gérées en propre par l'éleveur soumis au réexamen ?	Non
Si Oui, le plan d'épandage comprend-il des parcelles mises à disposition par des prêteurs ?	Oui
Traitement de l'air	
Est-ce que l'installation est équipée d'un ou plusieurs laveurs d'air (laveur d'air à l'acide, biolaveur, système d'épuration d'air à 2 ou 3 étages)?	Non

1.7. Ouvrages de stockage des effluents

Stockchamp
N°11FOext

2. Comparaison aux MTD

2.1. Stratégies alimentaires

2.1.1. Détermination quantités excrétées

Méthode de détermination annuelle des quantités d'azote et de phosphore excrétés par catégorie animale (MTD 24)

Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	Oui
Commentaire inspecteur : dans le BRS, vous indiquez 423 reproducteurs au 1er janvier et 411 en fin d'année : 423 présents + 140 cochettes achetées+ 129 réformes = 434 en fin d'année et non 411 . A modifier	
a. Est-ce que les quantités d'azote total et de phosphore total excrétés sont estimées par un bilan massique sur l'azote et le phosphore (en se basant sur les quantités d'aliment ingéré, les performances de l'animal et la teneur en MAT et phosphore du ou des aliments) ?	oui
Commentaires éventuels :	
entre l'inventaire début et fin il y a les achats de cochettes verrats à compter , les ventes réformes mais il ne faut pas oublier les pertes de truies , il y avait 22 pertes et 2 truies saisies soit 24 en moins donc $434 - 24 = 410$, l'inventaire est à 411	

2.1.2. Excrétion azote

Quantité d'azote excrété par emplacement par an (MTD 3)

	Valeurs de l'installation	Performance associée aux MTD (azote excrété en kg de N/emplacement/an)
Porcelets en post-sevrage	3.4	≤ 4.0
Porcs de production et cochettes	12.45	≤ 13
Porcs reproducteurs : truies en attente de saillie, truies gestantes, truies en maternité et verrats	18.1	≤ 30

Truies (Appliqué à tous)	
Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	Oui
a. Est-ce que les apports protéiques alimentaires sont en adéquation avec les besoins des animaux ?	oui
b. Est-ce que les animaux reçoivent une alimentation multiphase, c'est-à-dire répondant aux besoins spécifiques des périodes de production ?	oui
c. Est-ce que le régime alimentaire est pauvre en protéines et enrichi en acides aminés essentiels ?	oui

d. Est-ce que les différents aliments distribués contiennent des additifs alimentaires visant à réduire les quantités d'azote excrété?	oui
--	-----

2.1.3. Excrétion phosphore

Quantité de phosphore excrété par emplacement par an (MTD 4)

	Valeurs de l'installation	Performance associée à la MTD (phosphore total excrété en kg de P2O5/emplacement/an)
Porcelets en post-sevrage	1.34	<= 2,2
Porcs de production et cochettes	4.64	<= 5,4
Truies (incluant les porcelets non sevrés)	9.3	<=15

Truies (Appliqué à tous)	
Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	Oui
a. Est-ce que les animaux reçoivent une alimentation multiphase, c'est-à-dire répondant aux besoins spécifiques des périodes de production ?	oui
b. Est-ce que les différents aliments distribués contiennent des additifs alimentaires visant à réduire les quantités de phosphore excrété ?	oui
c. Est-ce qu'une partie du phosphore alimentaire est remplacée par des phosphates inorganiques hautement digestibles ?	oui

2.2. Émissions d'ammoniac

2.2.1. Détermination émissions

Méthode de détermination annuelle des émissions d'ammoniac dans l'atmosphère (MTD 25)

P32,28 (existant) (Appliqué à tous)	
Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	Oui
a. Est-ce que les émissions d'ammoniac sont estimées à l'aide d'un bilan massique sur l'azote (en se basant sur les quantités d'aliment ingérées, les performances de l'animal et la teneur en MAT du ou des aliments) ? Le module de calcul GEREP répond à cette technique.	oui

2.2.2. Émissions porc

Porcs – Réduction des émissions de NH3 au bâtiment (MTD 30)

P32,28 (existant)

Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	Oui	
a.0. Stockage en préfosse (caillebotis partiel ou intégral) sur toute la durée d'une ou plusieurs bandes, uniquement si couplé à une mesure d'atténuation supplémentaire, par exemple gestion nutritionnelle optimisée, système d'épuration d'air, réduction du pH du lisier, refroidissement du lisier	oui	
Stades physiologiques	Émissions d'ammoniac (kg NH3/emplacement/an)	Valeurs limites (kg NH3/emplacement/an)
Porcs reproducteurs : truies en attente de saillie, truies gestantes, truies en maternité et/ou verrats	0	0
Porcs de production, cochettes et/ou porcelets en post-sevrage	2.963	3.6

P14 V/G (existant)		
Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?		Oui
Commentaire inspecteur : Dans votre dossier soumis à enquête publique en 2007, vous indiquiez 309 gestantes/ caillebotis et 15/sciure, une infirmerie / sciure. Les cochettes sont élevées sur paille et les gestantes sur caillebotis. Indiquez l'ensemble des modifications des conditions d'élevage : le plan des bâtiments mis à jour, le nombre de places par stade physiologique, le nombre d'animaux présents/places		
a.0. Stockage en préfosse (caillebotis partiel ou intégral) sur toute la durée d'une ou plusieurs bandes, uniquement si couplé à une mesure d'atténuation supplémentaire, par exemple gestion nutritionnelle optimisée, système d'épuration d'air, réduction du pH du lisier, refroidissement du lisier	oui	
Stades physiologiques	Émissions d'ammoniac (kg NH3/emplacement/an)	Valeurs limites (kg NH3/emplacement/an)
Porcs reproducteurs : truies en attente de saillie, truies gestantes, truies en maternité et/ou verrats	2.936	4
Porcs de production, cochettes et/ou porcelets en post-sevrage	0	0

P14' gest (existant)

Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	Oui	
a.6. Hébergement sur litière intégrale (sol plein)	oui	
Stades physiologiques	Émissions d'ammoniac (kg NH3/emplacement/an)	Valeurs limites (kg NH3/emplacement/an)
Porcs reproducteurs : truies en attente de saillie, truies gestantes, truies en maternité et/ou verrats	3.336	4
Porcs de production, cochettes et/ou porcelets en post-sevrage	0	0

P20,21,22P (existant)		
Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	Oui	
a.1. Evacuation au moins tous les 15 jours par dépression (caillebotis partiel ou intégral)	oui	
Stades physiologiques	Émissions d'ammoniac (kg NH3/emplacement/an)	Valeurs limites (kg NH3/emplacement/an)
Porcs reproducteurs : truies en attente de saillie, truies gestantes, truies en maternité et/ou verrats	0	0
Porcs de production, cochettes et/ou porcelets en post-sevrage	0.688	0.700

P31quarant (existant)		
Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?		Oui
Commentaire inspecteur : Animaux sur paille : stockage effluents solides à ajouter dans Ouvrages de stockage :§ 1.7 y.c. stockage au champ		
a.6. Hébergement sur litière intégrale (sol plein)	oui	
Stades physiologiques	Émissions d’ammoniac (kg NH3/emplacement/an)	Valeurs limites (kg NH3/emplacement/an)

Porcs reproducteurs : truies en attente de saillie, truies gestantes, truies en maternité et/ou verrats	0	0
Porcs de production, cochettes et/ou porcelets en post-sevrage	2.857	5.65

P23,24,33E (existant)		
Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	Oui	
a.0. Stockage en préfosse (caillebotis partiel ou intégral) sur toute la durée d'une ou plusieurs bandes, uniquement si couplé à une mesure d'atténuation supplémentaire, par exemple gestion nutritionnelle optimisée, système d'épuration d'air, réduction du pH du lisier, refroidissement du lisier	oui	
Stades physiologiques	Émissions d'ammoniac (kg NH3/emplacement/an)	Valeurs limites (kg NH3/emplacement/an)
Porcs reproducteurs : truies en attente de saillie, truies gestantes, truies en maternité et/ou verrats	0	0
Porcs de production, cochettes et/ou porcelets en post-sevrage	2.963	3.6

P18NP19PS (existant)		
Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	Oui	
a.1. Evacuation au moins tous les 15 jours par dépression (caillebotis partiel ou intégral)	oui	
Stades physiologiques	Émissions d'ammoniac (kg NH3/emplacement/an)	Valeurs limites (kg NH3/emplacement/an)
Porcs reproducteurs : truies en attente de saillie, truies gestantes, truies en maternité et/ou verrats	0	0
Porcs de production, cochettes et/ou porcelets en post-sevrage	0.688	0.700

P25,26,27E (existant)		
Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	Oui	

a.0. Stockage en préfosse (caillebotis partiel ou intégral) sur toute la durée d'une ou plusieurs bandes, uniquement si couplé à une mesure d'atténuation supplémentaire, par exemple gestion nutritionnelle optimisée, système d'épuration d'air, réduction du pH du lisier, refroidissement du lisier	oui	
Stades physiologiques	Émissions d'ammoniac (kg NH3/emplacement/an)	Valeurs limites (kg NH3/emplacement/an)
Porcs reproducteurs : truies en attente de saillie, truies gestantes, truies en maternité et/ou verrats	0	0
Porcs de production, cochettes et/ou porcelets en post-sevrage	2.963	3.6

P15,16,P17 (existant)		
Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?		Oui
Commentaire inspecteur : Dans votre dossier 2007, vous indiquiez 78 places de maternité contre 70 aujourd'hui . Confirmer ces modifications		
a.1. Evacuation au moins tous les 15 jours par dépression (caillebotis partiel ou intégral)	oui	
Stades physiologiques	Émissions d'ammoniac (kg NH3/emplacement/an)	Valeurs limites (kg NH3/emplacement/an)
Porcs reproducteurs : truies en attente de saillie, truies gestantes, truies en maternité et/ou verrats	4.75	7.5
Porcs de production, cochettes et/ou porcelets en post-sevrage	0.688	0.700

2.3. Stockage effluents

2.3.1. Émissions air

Réduction des émissions d'ammoniac dans l'air lors du stockage des effluents solides (MTD 14)

Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	Oui
a. Est-ce que l'emprise au sol lors de la mise en tas des effluents solides est la plus faible possible ?	oui

Condition de conformité :
Si les conditions de conformité ne sont pas respectées, veuillez préciser :
Commentaire inspecteur : vous avez omis de créer un stockage pour les effluents solides

Commentaires éventuels :
ouvrage stockage au champ créé

2.3.2. Émissions eau et sol

Réduction des émissions dans l'eau et le sol lors du stockage des effluents solides (MTD 15)

Stockchamp	
Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	Oui
d. Est-ce que les capacités de stockage sont suffisantes pour couvrir les périodes où l'épandage n'est pas possible ?	oui
e. Si des tas d'effluents solides sont stockés temporairement en bout de champ, est-ce que l'emplacement est hors des zones de ruissellement ou d'infiltration ?	oui

N°11FOext
Cet ouvrage de stockage ne contient pas d'effluents solides

2.3.3. Émissions eau et sol

Réduction des émissions dans l'eau et le sol lors de la collecte, du transport par conduite et du stockage extérieur des effluents liquides en fosse et/ou en lagune (MTD 18)

Stockchamp	
Cet ouvrage de stockage ne contient pas d'effluents liquides	

N°11FOext	
Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	Oui
a. Est-ce que l'ouvrage de stockage extérieur est résistant aux variations mécaniques, thermiques et chimiques ?	oui
b. Est-ce que les capacités de stockage sont suffisantes pour couvrir les périodes où l'épandage n'est pas possible ?	oui
c. Est-ce que les équipements de collecte et de transfert des effluents liquides sont étanches (puits, canaux, collecteurs, stations de pompage) ?	oui

2.3.4. Émissions air en fosse

Réduction des émissions dans l'air lors du stockage des effluents liquides en fosse extérieur en dur (MTD 16)

Stockchamp

Cet ouvrage de stockage n'est pas une fosse de stockage d'effluents liquides

N°11FOext

Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?

Oui

a.2. Est-ce que la hauteur de garde est augmentée afin de diminuer les échanges d'air à la surface des effluents liquides ?

oui

a.3. Est-ce que l'agitation des effluents liquides est réduite le plus possible ?

oui

b.2. Est-ce que la fosse est couverte à l'aide d'une couverture souple (couverture avec mât central, en forme de dôme ou plate) ?

oui

2.4. Épandages

2.4.1. Émissions eau et sol

Réduction des émissions de phosphore, d'azote et de micro-organismes pathogènes dans le sol et l'eau lors de l'épandage des effluents (MTD 20)

Pour les terres mises à disposition, les informations suivantes sur l'application des meilleures techniques doivent être fournies mais vous n'avez pas l'obligation de respecter les meilleures techniques.

Pourcentage du plan d'épandage concerné

a. Est-ce que les aspects suivants sont pris en compte pour limiter les risques d'écoulement lors de l'épandage :

oui

- type de sol

- pente

- conditions climatiques

- drainage et irrigation du champ

- rotation des cultures

- zones de protection des masses d'eau ?

b. Est-ce que les distances d'éloignement entre parcelles d'épandage et sources, cours d'eau, points d'eau, etc, sont respectées ?

oui

c. Est-ce que l'épandage est évité quand les risques de lessivage sont importants (pas d'épandage sur sols gelés, inondés, en période de forte pluviosité) ?

oui

d. Est-ce que les quantités et les caractéristiques des effluents épandus sont adaptées aux conditions pédo-climatiques et sont en adéquation avec les besoins des cultures ?

oui

e. Est-ce que l'épandage est synchronisé avec les besoins des cultures ?

oui

f. Est-ce que les parcelles d'épandage sont régulièrement surveillées afin de pouvoir agir en cas de ruissellements ?	oui
g. Est-ce que l'accès aux ouvrages de stockage est facilité afin de limiter les pertes lors du chargement des effluents ?	oui
h. Est-ce que le bon fonctionnement de l'épandeur et le taux d'application des effluents sont vérifiés ?	oui

2.4.2. Émissions air lisier

Réduction des émissions d'ammoniac dans l'air lors de l'épandage des effluents liquides (MTD 21)

Pour les terres mises à disposition, les informations suivantes sur l'application des meilleures techniques doivent être fournies mais vous n'avez pas l'obligation de respecter les meilleures techniques.	Pourcentage du plan d'épandage concerné
a. Préalablement à un épandage par une technique telle qu'une irrigation à basse pression (par aéro-asperion sans production d'aérosols), est-ce que les effluents épandus sont dilués ou traités (notamment par nitrification-dénitrification, séparation de phases ou méthanisation) ?	0
b. Est-ce que l'épandage des effluents est effectué avec une rampe à pendillards équipés de tubes ou de sabots traînés ?	100
c. Est-ce que les effluents sont injectés superficiellement dans des sillons à rainure ouverte ?	0
d. Est-ce que les effluents sont enfouis dans des sillons à rainure fermée ?	0
e. Est-ce que les effluents liquides sont acidifiés ?	0

2.4.3. Délai enfouissement

Réduction des émissions d'ammoniac à l'épandage (MTD 22)

Pour les terres mises à disposition, les informations suivantes sur l'application des meilleures techniques doivent être fournies mais vous n'avez pas l'obligation de respecter les meilleures techniques.	Pourcentage du plan d'épandage concerné
Enfouissement entre 0 et 4h	20

2.5. Gestion eau, énergie et eaux souillées

2.5.1. Eau

Utilisation efficace de l'eau (MTD 5)

Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	
a. Est-ce que les consommations d'eau sont enregistrées?	oui

b. Faites-vous attention aux fuites et les réparez-vous ?	oui
c. Est-ce que le lavage des bâtiments et des équipements est effectué à l'aide d'un système de nettoyage à sec ou d'un laveur à haute pression ?	oui
d. Est-ce que les systèmes d'abreuvement sont adaptés aux différentes catégories d'animaux ?	oui
e. Est-ce que les quantités d'eau délivrées par les systèmes d'abreuvement sont régulièrement vérifiées et ajustées si nécessaire ?	oui

2.5.2. Eaux souillées

Réduction de la production d'eaux résiduares (MTD 6)

Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	
a. Est-ce que l'ensemble de l'installation d'élevage et des aires aménagées est maintenu en bon état de propreté ?	oui
b. Est-ce que la consommation d'eau est optimisée ?	oui

2.5.3. Réduction eaux souillées

Réduction des émissions d'eaux résiduares (MTD 7)

Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	
a. Est-ce que les eaux résiduares sont collectées vers un conteneur réservé à cet effet ou vers une fosse extérieure ?	oui

2.5.4. Économie énergie

Utilisation efficace de l'énergie (MTD 8)

Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	
a. Est-ce qu'un système efficace de chauffage / refroidissement et de ventilation est utilisé ?	oui
c. Est-ce que les murs, sols et/ou plafonds du bâtiment d'élevage sont bien isolés ?	oui

2.6. Nuisances

2.6.1. Bruit

Prévention et/ou réduction des émissions sonores (MTD 10)

Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?
--

Est-ce que les équipements sont disposés de façon à réduire les niveaux de bruit : - en augmentant la distance entre l'émetteur et le récepteur (en installant l'équipement le plus loin possible des zones sensibles) - en réduisant le plus possible la longueur des tuyaux de distribution de l'alimentation - en choisissant l'emplacement des bennes et silos contenant l'alimentation de façon à limiter le plus possible le déplacement des véhicules au sein de l'installation d'élevage ?	oui
Dans la pratique quotidienne, est-ce qu'une vigilance particulière est apportée aux points suivants : - fermeture des portes et principaux accès du bâtiment, en particulier lors de l'alimentation des animaux - utilisation des équipements par du personnel expérimenté - évitement des activités bruyantes pendant la nuit et le week-end, si possible - précautions pour éviter le bruit pendant les opérations d'entretien - utiliser les convoyeurs et les auges à pleine charge, si possible - limiter le plus possible la taille des zones de plein air racless afin de réduire le bruit des tracteurs racleurs ?	oui

2.6.2. Odeurs

Prévention et/ou réduction des émissions d'odeurs (MTD 13)

Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	
Est-ce que le système d'élevage met en place au moins un des principes suivants : - garder les animaux et les surfaces propres et sèches - réduire les surfaces émettrices des effluents (i.e : utilisation de lattes en plastique ou métal, préfosse réduite...) - retirer les effluents fréquemment vers un stockage externe - réduire la température intérieure et des effluents - réduire le débit et la vitesse de l'air au-dessus de la surface des effluents - maintenir une litière sèche et en aérobie dans le cas d'un élevage sur litière ?	oui

e.1. Est-ce que les effluents d'élevage (liquides et solides) sont couverts pendant le stockage ?	oui
e.3. Est-ce que le brassage du lisier est réduit le plus possible ?	oui
g.1. Est-ce qu'un épandeur à pendillards, un enfouisseur ou un injecteur est utilisé pour l'épandage du lisier?	oui

2.6.3. Poussières

Prévention et/ou réduction des émissions des poussières (MTD 11)

P32,28 (existant)	
Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	
a.4. Est-ce que l'alimentation distribuée est humide, en granulés ou, pour les systèmes d'alimentation sèche, contenant des matières premières huileuses ou des liants ?	oui

P14 V/G (existant)	
Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	
a.4. Est-ce que l'alimentation distribuée est humide, en granulés ou, pour les systèmes d'alimentation sèche, contenant des matières premières huileuses ou des liants ?	oui

P14' gest (existant)	
Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	
a.1. Est-ce qu'une matière plus grossière est utilisée pour la litière (par exemple, copeaux de bois ou paille longue plutôt que paille hachée) ?	oui
a.4. Est-ce que l'alimentation distribuée est humide, en granulés ou, pour les systèmes d'alimentation sèche, contenant des matières premières huileuses ou des liants ?	oui

P20,21,22P (existant)	
Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	
a.4. Est-ce que l'alimentation distribuée est humide, en granulés ou, pour les systèmes d'alimentation sèche, contenant des matières premières huileuses ou des liants ?	oui

P31quarant (existant)	
Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	
a.1. Est-ce qu'une matière plus grossière est utilisée pour la litière (par exemple, copeaux de bois ou paille longue plutôt que paille hachée) ?	oui
a.4. Est-ce que l'alimentation distribuée est humide, en granulés ou, pour les systèmes d'alimentation sèche, contenant des matières premières huileuses ou des liants ?	oui

P23,24,33E (existant)	
Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	
a.4. Est-ce que l'alimentation distribuée est humide, en granulés ou, pour les systèmes d'alimentation sèche, contenant des matières premières huileuses ou des liants ?	oui

P18NP19PS (existant)	
Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	
a.4. Est-ce que l'alimentation distribuée est humide, en granulés ou, pour les systèmes d'alimentation sèche, contenant des matières premières huileuses ou des liants ?	oui

P25,26,27E (existant)	
Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	
a.4. Est-ce que l'alimentation distribuée est humide, en granulés ou, pour les systèmes d'alimentation sèche, contenant des matières premières huileuses ou des liants ?	oui

P15,16,P17 (existant)	
Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	
a.4. Est-ce que l'alimentation distribuée est humide, en granulés ou, pour les systèmes d'alimentation sèche, contenant des matières premières huileuses ou des liants ?	oui

2.6.4. Détermination poussières

Suivi des émissions annuelles de poussières au sein d'un bâtiment d'élevage (MTD 27)

P32,28 (existant)
Condition de conformité :
Si les conditions de conformité ne sont pas respectées, veuillez préciser :
le calcul des émissions de poussières se fera avec le tableur GERE

P14 V/G (existant)
Condition de conformité :
Si les conditions de conformité ne sont pas respectées, veuillez préciser :
le calcul des émissions de poussières se fera avec le tableur GERE

P14' gest (existant)
Condition de conformité :
Si les conditions de conformité ne sont pas respectées, veuillez préciser :
le calcul des émissions de poussières se fera avec le tableur GERE

P20,21,22P (existant)
Condition de conformité :
Si les conditions de conformité ne sont pas respectées, veuillez préciser :
le calcul des émissions de poussières se fera avec le tableur GERE

P31quarant (existant)
Condition de conformité :
Si les conditions de conformité ne sont pas respectées, veuillez préciser :
le calcul des émissions de poussières se fera avec le tableur GERE

P23,24,33E (existant)
Condition de conformité :
Si les conditions de conformité ne sont pas respectées, veuillez préciser :
le calcul des émissions de poussières se fera avec le tableur GERE

P18NP19PS (existant)
Condition de conformité :
Si les conditions de conformité ne sont pas respectées, veuillez préciser :
le calcul des émissions de poussières se fera avec le tableur GERE

P25,26,27E (existant)
Condition de conformité :
Si les conditions de conformité ne sont pas respectées, veuillez préciser :
le calcul des émissions de poussières se fera avec le tableur GERE

P15,16,P17 (existant)
Condition de conformité :
Si les conditions de conformité ne sont pas respectées, veuillez préciser :
le calcul des émissions de poussières se fera avec le tableur GERE

2.7. Organisation

2.7.1. Organisation (MTD 1, 2, 9, 12, 26 et 29)

Amélioration des performances environnementales grâce à un système de management environnemental (MTD 1, 2, 9, 12, 26 et 29)

Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?

Est-ce que les consignes de sécurité adéquates (par exemple : incendie, écoulement dans le milieu naturel, produits dangereux) sont mises en œuvre ?	oui
Est-ce qu'une ou plusieurs formations relatives aux sujets suivants, par exemple, ont été suivies :- sur la réglementation environnementale (Installations Classées, zone vulnérable le cas échéant) ; - sur les problématiques environnementales d'un élevage : cycle de l'azote de l'alimentation animale à l'épandage, les risques associés de pollution des eaux et de l'air ; sensibilités locales (Natura 2000...) - sur les nuisances auprès du voisinage : odeur, bruit, mouches et les bonnes pratiques de communication - sur les risques potentiels : incendie, écoulement vers le milieu naturel et les mesures de prévention - sur l'autosurveillance de l'activité ?	oui
Est-ce qu'un plan de contrôle et maintenance préventive des équipements est mis en œuvre ?	oui
- mouvement d'animaux (entrée, sortie, naissance, mortalité)	oui
- consommation d'aliment	oui
- production d'effluents d'élevage	oui
- consommation d'eau	oui
- consommation d'électricité et/ou de combustibles	oui
- production de déchets	oui
Est-ce que les cadavres d'animaux sont stockés conformément à la réglementation ?	oui

Condition de conformité :

Si les conditions de conformité ne sont pas respectées, veuillez préciser :

un registre sera mis en place et les plaintes seront classées. un registre sera aussi mis en place afin de classer les procédures de gestion si incidents et accidents .
dans le cas ou il faudrait réduire les nuisances olfactives et sonores , un plan d'action sera établi et les mesures mises en place

2.8. Émissions totales de l'élevage

2.8.1. Émissions totales de l'élevage

Émissions d'ammoniac totales et comparaison par rapport à un élevage standard (MTD 23)

Poste d'émission en ammoniac	Émissions en ammoniac de l'élevage	Émissions en ammoniac d'un élevage porcin analogue standard
Bâtiment d'élevage	9575	8614
Stockage des effluents	939	3584
Épandage des effluents sur les terres en propre	0	5058
Épandage des effluents sur les terres mises à disposition	5141	0
Total	15655	17256

3. Synthèse du réexamen

3.1. CONFORMITE DES ACTIVITES ANNEXES

Conformité des activités annexes	oui
Si vous mettez en œuvre certaines des activités connexes à l'activité d'élevage comprises dans le périmètre de réexamen, notamment : - traitement des effluents (compostage – rubrique 2780, méthanisation – rubrique 2781, nitrification-dénitrification – rubrique 2751, ...) - production d'effluents normalisés ou homologués (rubrique 2170) - fabrication d'aliment à la ferme (rubrique 2220) - stockage d'aliment ou de litière (rubrique 1532) ces annexes respectent-elles l'état de l'art applicable, notamment les prescriptions générales des arrêtés ministériels concernés ?	oui

3.2. RAPPORT DE BASE

Détermination de la nécessité d'un rapport de base	Oui
Est-ce que la ou les cuves de carburant liquide destinées au chauffage des bâtiments d'élevage ont une capacité supérieure à 50 tonnes (ou à 250 tonnes dans le cas où elle(s) est/sont constituée(s) d'une double enveloppe avec système de détection des fuites) ?	non
Utilisez-vous des médicaments vétérinaires ou des produits biocides dans des conditions autres que celles prévues dans la notice d'emploi ?	non
Si vous utilisez des détergents non biodégradables (se référer au point 12 des fiches de données de sécurité des produits concernés), sont-ils utilisés sur le site en dehors des opérations courantes de nettoyage ou est-ce que les quantités diffèrent significativement des préconisations fournisseurs ?	non
Je n'ai pas besoin de remettre un rapport de base	oui

3.3. SYNTHESE DES ACTIONS PROPOSEES

P32,28	
Respect des niveaux d'émissions d'ammoniac associés aux MTD	
Les émissions d'ammoniac de ce bâtiment respectent ces niveaux d'émission	oui
P14 V/G	

Respect des niveaux d'émissions d'ammoniac associés aux MTD	
Les émissions d'ammoniac de ce bâtiment respectent ces niveaux d'émission	oui

P14' gest	
Respect des niveaux d'émissions d'ammoniac associés aux MTD	
Les émissions d'ammoniac de ce bâtiment respectent ces niveaux d'émission	oui

P20,21,22P	
Respect des niveaux d'émissions d'ammoniac associés aux MTD	
Les émissions d'ammoniac de ce bâtiment respectent ces niveaux d'émission	oui

P31quarant	
Respect des niveaux d'émissions d'ammoniac associés aux MTD	
Les émissions d'ammoniac de ce bâtiment respectent ces niveaux d'émission	oui

P23,24,33E	
Respect des niveaux d'émissions d'ammoniac associés aux MTD	
Les émissions d'ammoniac de ce bâtiment respectent ces niveaux d'émission	oui

P18NP19PS	
Respect des niveaux d'émissions d'ammoniac associés aux MTD	
Les émissions d'ammoniac de ce bâtiment respectent ces niveaux d'émission	oui

P25,26,27E	
Respect des niveaux d'émissions d'ammoniac associés aux MTD	
Les émissions d'ammoniac de ce bâtiment respectent ces niveaux d'émission	oui

P15,16,P17	
Respect des niveaux d'émissions d'ammoniac associés aux MTD	
Les émissions d'ammoniac de ce bâtiment respectent ces niveaux d'émission	oui

Synthèse des déclarations de non-conformité

MTD	Bâtiment / Ouvrage / Espèce / Terre	Mesures prévues ou éléments de contexte	Mise en conformité prévue	Date	Estimation du montant des investissem ents(plus fonctionne ment annuel si pertinent)
Organisation (MTD 1, 2, 9, 12, 26 et 29)- MTD 1		un registre sera mis en place et les plaintes seront classées. un registre sera aussi mis en place afin de classer les procédures de gestion si incidents et accidents . dans le cas ou il faudrait réduire les nuisances olfactives et sonores , un plan d'action sera établi et les mesures mises en place	Oui	02/2021	
Détermination poussières- MTD 27	P15,16,P17	le calcul des émissions de poussières se fera avec le tableur GERE	Oui	02/2021	
Détermination poussières- MTD 27	P14' gest	le calcul des émissions de poussières se fera avec le tableur GERE	Oui	02/2021	
Détermination poussières- MTD 27	P32,28	le calcul des émissions de poussières se fera avec le tableur GERE	Oui	02/2021	
Détermination poussières- MTD 27	P14 V/G	le calcul des émissions de poussières se fera avec le tableur GERE	Oui	02/2021	

Détermination on poussières- MTD 27	P20,21,22P	le calcul des émissions de poussières se fera avec le tableur GERE	Oui	02/2021	
Détermination on poussières- MTD 27	P18NP19PS	le calcul des émissions de poussières se fera avec le tableur GERE	Oui	02/2021	
Détermination on poussières- MTD 27	P23,24,33E	le calcul des émissions de poussières se fera avec le tableur GERE	Oui	02/2021	
Détermination on poussières- MTD 27	P25,26,27E	le calcul des émissions de poussières se fera avec le tableur GERE	Oui	02/2021	
Détermination on poussières- MTD 27	P31quarant	le calcul des émissions de poussières se fera avec le tableur GERE	Oui	02/2021	

Dans le tableau ci-dessus, si vous ne mettez pas en conformité votre élevage d'ici au 21 février 2021 pour des MTD autres que celles encadrées par un niveau d'émission associé, vous devez justifier cette demande d'aménagement aux MTD sur la base d'une étude jointe au dossier dématérialisé.
Si vous faites une demande d'aménagement aux MTD, cocher la case suivante :

non

Si l'activité d'élevage ou l'environnement autour de l'élevage ont été substantiellement modifiés depuis la dernière étude d'impact réalisée, il peut être nécessaire de la mettre à jour. Si c'est le cas, joindre la mise à jour de l'étude d'impact.
Si les modifications de l'élevage ou autour de l'élevage nécessitent une mise à jour de l'étude d'impact, cocher la case suivante :

non

Commentaires	au niveau des maternités 8 places n'ont jamais été et ne le seront jamais. au niveau des places gestantes , un dossier de 2012 présente le passage de 309 pl verrateries/ gestantes sur caillebotis et 15 pl sur sciure en 328 pl V/G sur caillebotis et toujours 15 pl verraterie sur sciure (transit donc peu utilisées). la quarantaine a toujours été conduite sur litière . plan de 2012 joint au dossier ré-examen .
--------------	--

Synthèse des commentaires inspecteurs

MTD	Bâtiment / Ouvrage / Espèce / Terre	Commentaire inspecteur
Émissions porc - MTD 30	P31quarant	Animaux sur paille : stockage effluents solides à ajouter dans Ouvrages de stockage :§ 1.7 y.c. stockage au champ
Émissions air - MTD 14		vous avez omis de créer un stockage pour les effluents solides
Émissions porc - MTD 30	P15,16,P17	Dans votre dossier 2007, vous indiquiez 78 places de maternité contre 70 aujourd'hui . Confirmer ces modifications
Émissions porc - MTD 30	P14 V/G	Dans votre dossier soumis à enquête publique en 2007, vous indiquiez 309 gestantes/ caillebotis et 15/sciure, une infirmerie / sciure. Les cochettes sont élevées sur paille et les gestantes sur caillebotis. Indiquez l'ensemble des modifications des conditions d'élevage : le plan des bâtiments mis à jour, le nombre de places par stade physiologique, le nombre d'animaux présents/places
Détermination quantités excrétées - MTD 24		dans le BRS, vous indiquez 423 reproducteurs au 1er janvier et 411 en fin d'année : 423 présents + 140 cochettes achetées+ 129 réformes = 434 en fin d'année et non 411 . A modifier

4. Transmission et validation

L'éleveur a transmis son dossier le **20/04/18**

Ce dossier a été validé par l'inspection après analyse et transmis à la préfecture le **21/07/20**